

Votre ADEFIM :

Organisme  
collecteur de la taxe  
d'apprentissage  
des industries de  
la **métallurgie**



120, boulevard de Courcelles - 75849 Paris Cedex 17  
[www.opcaim.com](http://www.opcaim.com)



Confiez  
le versement  
et la gestion  
de votre taxe  
à l'OPCAIM

## Taxe d'Apprentissage, CDA\*, CSA\*\*

- ➔ Préparer l'avenir
- ➔ Privilégier vos métiers industriels
- ➔ Soutenir l'apprentissage dans la métallurgie
- ➔ Garantir la transmission des savoir-faire
- ➔ Investir dans une filière de formation d'excellence des futurs professionnels

**OPCAIM, ORGANISME  
COLLECTEUR NATIONAL  
POUR LA MÉTALLURGIE**  
PAR AGRÉMENT  
INTERMINISTÉRIEL  
DU 23/12/2011

\* Contribution au Développement de l'Apprentissage  
\*\* Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage



## Nous simplifions vos démarches

- Nous assurons l'ensemble des calculs et préparons vos documents.
- Nous vérifions vos conventions de stage et contrats d'apprentissage.
- Nous procédons aux reversements écoles dans le strict respect de vos indications.
- Nous vous envoyons votre reçu libératoire (justificatif de votre versement) avec un état récapitulatif de vos demandes de reversements.
- Nous vous accompagnons pour déterminer votre CSA en fonction de votre nombre d'alternants.

Faites le choix d'une taxe utile : en versant votre taxe d'apprentissage à l'OPCAIM, vous préparez l'avenir des métiers industriels.

## Versement de votre taxe d'apprentissage à l'OPCAIM

### Les services en ligne

- **L'extranet entreprise** (<https://extranet.opcaim.com>) : saisie du bordereau, calcul automatique.
- **Le site internet** ([www.opcaim.com](http://www.opcaim.com)) : un fichier de simulation vous permet de calculer les bordereaux.

Dans les deux cas, vous pouvez imprimer le bordereau à adresser à votre Adefim avec votre règlement. Règlement par chèque ou par virement, le RIB figurant sur le bordereau de versement.

### L'Adefim (délégation territoriale de l'OPCAIM)

- Vous recevez de votre Adefim un bordereau personnalisé.
- Elle assure une assistance téléphonique administrative et juridique.
- Elle simplifie vos démarches administratives.

## La taxe d'apprentissage, comment ça marche ?

Son taux est fixé à 0,5 % de la masse salariale (base sécurité sociale), porté à 0,26 % de la MS pour les départements d'Alsace-Moselle.

### Déduction de frais de stage

- ▶ Déduction : limitée à 4% de la taxe brute.

### La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)

- ▶ Due par les entreprises de 250 salariés et plus qui emploient moins de 4 % d'alternants et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'une CIFRE. Son montant varie en fonction de l'effort de l'entreprise pour l'embauche d'alternants.

### La Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA)

- ▶ Cette contribution est obligatoire pour les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage.
- ▶ Son taux est de 0,18 % de la masse salariale. Elle est reversée en totalité par l'OPCAIM au Trésor Public.

### Entreprises assujetties

- ▶ Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou au titre des bénéfices industriels et commerciaux.
- ▶ Sont affranchies les entreprises ayant employé au moins un apprenti et dont la masse salariale n'excède pas 6 fois le SMIC annuel.

### Le Compte d'Affectation Spéciale « Financement National du Développement et de la Modernisation de l'Apprentissage » (CAS FNDMA)

- ▶ Son taux est fixé à 22 % de la taxe brute. Il est reversé en totalité par l'OPCAIM au Trésor Public.
- ▶ Il vise à financer au niveau régional la péréquation entre les CFA ainsi que les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) passés entre l'État, les conseils régionaux et les partenaires intéressés.

## Décomposition de la taxe d'apprentissage tous départements (sauf 57, 67 et 68)

